



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**395.421 constats d'irrégularités dressés par la SNCB et seulement
30.826 payés !**

- Bruxelles, le 20 juin 2018 -

Dans le cadre du bon fonctionnement du service public de mobilité et de la SNCB, la Députée fédérale **Katrin Jadin (MR)** a tenu à obtenir des chiffres sur les irrégularités commises par des voyageurs, et a ainsi interpellé le Ministre de la Mobilité **François BELLOT (MR)**.

Ce dernier, rappelant que le fait « *de prendre place dans un train sans être muni d'un titre de transport valable constitue un délit* », a indiqué que « *le personnel d'accompagnement des trains a rédigé 395.421 constats d'irrégularités commises par des voyageurs* ». Dans cette procédure, en cas d'échec de la phase amiable de recouvrement, la SNCB doit poursuivre la récupération de son préjudice devant les tribunaux. Il en résulte alors de longs délais de traitement.

« *Pour ces amendes, 30.826 paiements ont été enregistrés. La plupart des dossiers impayés sont en cours de traitement auprès de deux partenaires externes de recouvrement et donnent lieu à des plans de paiement ou à des procédures devant les tribunaux* », ajoute le Ministre de la Mobilité.

Enfin, François BELLOT conclut en expliquant qu' « *en 2017, 15.267 poursuites judiciaires ont été entamées par la SNCB, pour des infractions commises en 2017 et les années précédentes* ».

De tels problèmes pourront être partiellement résolus via l'entrée en vigueur de la loi instaurant les amendes administratives, votée le 29 mars dernier. Celle-ci devrait permettre un traitement plus rapide, un meilleur taux de recouvrement et un moyen plus efficace dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Très étonnée par ces chiffres et par ce faible taux de recouvrement, Katrin Jadin, **suivra attentivement l'entrée en vigueur de la loi instaurant les amendes administratives**. Il est en effet nécessaire, dans le cadre de tels services, que les **navetteurs respectent les règles définies** applicables aux citoyens belges.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be